

## **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du mercredi 13 décembre 2017**

L'an deux mil dix sept, le mercredi 13 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude DINET  
Mme Sylvie CLAIRET  
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Manuel FERNANDEZ –  
M. Patrice ANDRIEU

**Absents excusés :** M. Frédéric PISSIS donne pouvoir à M. Manuel FERNANDEZ

**Absent :** M. Sébastien MICHEA

Mme Fanny BOUVERET est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 05/12/2017



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du jeudi 9 novembre 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

### **Election 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Le Maire rappelle que suite à la démission d'un adjoint en 2014, le conseil municipal avait décidé de porter à un le nombre d'adjoint.

Toutefois, au vu des travaux importants prévus sur les bâtiments communaux qui doivent débiter début 2018, il suggère d'élire un deuxième adjoint et de porter à 2 le nombre d'adjoint. M. Manuel FERNANDEZ se propose pour occuper ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au Maire.

Il procède à la désignation du 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Manuel FERNANDEZ et rappelle l'ordre du tableau des maire et adjoints :

- Maire : M. Jean-Claude DINET
- 1<sup>er</sup> adjoint : Mme Sylvie CLAIRET
- 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Manuel FERNANDEZ.

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable pour cette élection à effet immédiat.

Puis il décide à l'unanimité, avec effet immédiat, de fixer les indemnités de fonction pour les adjoints à 6.6 % de l'IB 1022 et rappelle les indemnités du Maire fixées à 17 % de l'IB 1022.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette élection.

### **Modification statuts communauté de communes Rives de Saône (version 9 : ajout de compétences) :**

Le Maire informe que la communauté de communes Rives de Saône a pris la décision de modifier ses statuts afin d'ajouter de nouvelles compétences :

- Ajout de la compétence obligatoire *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations* (GEMAPI)
- Compétence *Création, aménagement et entretien de voirie* – ajout « Création, aménagement, gestion et entretien de parc de stationnement »
- Compétence *Assainissement* – ajout « Réalisation des plans de zonage d'assainissement et schémas directeurs d'assainissement ; mise en œuvre et gestion du Service Public d'Assainissement Collectif, en ce qui concerne le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des

boues produites ; mise en œuvre et gestion du Service Public des Eaux Pluviales Urbaines en ce qui concerne la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines (zones urbanisées et à urbaniser des documents d'urbanisme des communes). »

- Ajout de la compétence optionnelle « création et gestion de maison de service au public et définition des obligations de service y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations »
- *Compétences facultatives* – ajout « Mobilité : création et gestion d'aires de covoiturage communautaires ; création et gestion d'aires de stationnement vélos ».

M. le Maire précise que cette modification statutaire doit être adoptée par la « majorité qualifiée » des communes membres de la communauté de communes Rives de Saône (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte par 4 voix pour et 3 abstentions, la décision du conseil communautaire de modifier ses statuts donnant lieu à la version 9.

### **Approbation rapport CLECT du 18/09/2017 :**

La communauté de communes Rives de Saône a transmis le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé par cette commission le 18 septembre 2017 puis par le conseil communautaire le 27 septembre 2017. Le Maire explique que ce rapport doit être approuvé par une majorité qualifiée des communes membres (les 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

Ce rapport présente les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « action de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire » (ZAE) entre la communauté de communes Rives de Saône et Brazey-en-Plaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 4 voix pour et 3 abstentions, le rapport de la CLECT du 18 septembre 2017.

### **Rémunération agent recenseur :**

Le Maire informe qu'après vérification, il apparaît que le salaire brut prévu initialement pour l'agent recenseur n'est pas adapté compte tenu de la charge de travail importante que demande le recensement de la population. Il suggère au conseil municipal de rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 800 € brut.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de rémunérer l'agent recenseur sur la base d'un forfait de 800 € brut. Il autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Zone 30 impasse Jardin des Meix :**

Suite à diverses réclamations des administrés demeurant cette impasse concernant la vitesse excessive des véhicules, le conseil municipal a soumis plusieurs idées, dont l'instauration d'une zone 30, pour ralentir la circulation. Toutefois, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas instaurer de zone 30 impasse Jardin des Meix.

En revanche, compte tenu de la circulation plus importante rue Principale, il décide de maintenir une zone de limitation de vitesse à 30 km/h à hauteur du 17 au 35 rue Principale. Il décide également de l'installation de panneaux dissuasifs faisant apparaître un enfant. Une demande d'autorisation de repeindre le passage pour piétons sur la RD 34 sera également effectuée auprès du Conseil Départemental.

### **Questions diverses :**

#### **➤ Retour semaine à 4 jours :**

Le Maire informe que lors de la réunion du conseil d'école du 07/11/2017, les délégués de parents d'élèves, l'équipe enseignante ainsi que les élus, ont décidé à l'unanimité de modifier les rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 et ont donné leur accord pour le retour à la semaine de 4 jours.

Les nouveaux horaires sont :

- Elémentaire Bessey : 8h40/11h55 – 13h30/16h15
- Maternelle Bessey : 8h45/12h00 – 13h35/16h20
- Elémentaire Aubigny : 8h55/12h10 – 13h45/16h30.

M. le Maire sollicite le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018-2019.

➤ Décision modificative facture ONF :

Le Maire indique qu'une facture de l'ONF est arrivée après la date limite de paiement en trésorerie (fixée au 13/12/2017). Le montant prévu au BP 2017 étant insuffisant, il convient de procéder à un virement de crédits des comptes 231 au compte 2117 pour une somme de 1800.76 € pour régler cette facture rapidement. Le conseil accepte à l'unanimité ce virement de crédits au BP 2017.

➤ Convention de Brazey-en-Plaine :

Le Maire rappelle qu'il convient de prendre des dispositions concernant les petits travaux à effectuer sur la commune, suite au départ en retraite du cantonnier. M. Franck BOUILLLOT a présenté des devis pour l'entretien des espaces verts de la commune. La commune de Brazey-en-Plaine a fait part de ses tarifs pour la mise à disposition de ses services techniques.

Avant de se prononcer, le conseil municipal décide de solliciter la communauté de communes du Rives de Saône afin d'obtenir ses tarifs de mise à disposition de ses services techniques. Affaire à suivre.

➤ Distribution des papiers divers dans les boîtes à lettres des administrés :

Le Maire rappelle que suite au départ du cantonnier, un agent doit être désigné pour déposer les invitations et documents divers dans les boîtes à lettres des administrés. Céline KUZMIN est proposée pour ce travail. Le conseil suggère que des heures complémentaires lui soient accordées et rémunérées. Le Maire convoquera cet agent afin de lui demander son accord.

➤ Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a assisté, accompagné de la 1<sup>ère</sup> adjointe, à une réunion de commission de sécurité en date du 21/11/17 à la Sous-préfecture de Beaune, dans le cadre des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux. Suite à cette réunion, il conviendra de prévoir l'installation d'une ligne téléphonique à la salle des fêtes et de prévoir une réserve d'eau de 30000 litres, les poteaux incendie à proximité n'ayant pas suffisamment de débit. Affaire à suivre.

Le Maire précise qu'une réunion avec la sous-commission départementale d'accessibilité aura lieu le 22 décembre 2017 à la DDT durant laquelle les dossiers seront instruits.

➤ Vœux du Maire 2018 :

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 6 janvier 2018 à 18h30. Le conseil décide d'acheter un carton de vin à Bernard VUITTENEZ pour mettre à l'honneur son départ en retraite.

➤ Remerciements :

Le Maire donne lecture du mail de remerciements de M. et Mme VANDEWALLE pour le repas des anciens qui leur a été offert le 19/11/2018.

M. le Maire remercie le conseil municipal et le personnel communal pour son soutien suite au décès de sa maman.

La séance est levée à 21h35.

A Aubigny-en-Plaine, le 20 décembre 2017

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,  
Jean-Claude DINET